



N°63/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

Le 7 novembre deux mil vingt-cinq à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 31 octobre 2025.

PRÉSENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; Mme Catherine Bonnet, M. Patrick Convers, Mme Martine Bourgoin, M. Christophe Choquet, Mme Yveline Desmedt, M. Matthias Matron Adjoints ; Mme Guylaine Fernandes, M. Thierry Manfredi, Mme Colette Dollez, M. Cyril Rousseau, Mme Béatrice Delamarre, M. Vincent Berthelot, M. Cédric Desmedt, Mme Michèle Coulon, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, Mme Eléna-Camélia Ferté, Mme Marie-Charlotte Vigne, M. Pascal Frazao, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Laurette Brunet par Mme Guylaine Fernandes, M. Pascal Bourgeteau par Mme Sandrine Mahutte, M. Dominique Rauzier par M. Patrick Convers, M. Bruno Vasseur par M. Bernard Dubouil, Mme Catherine Delormel par M. Thierry Wims, M. Stéphane Verhaaren par M. Matthias Matron.

ABSENT EXCUSE : M. Bertrand Hamot.

ABSENTES : Mme Sarah Flagothier, Mme Annie Trézel.

Madame Béatrice DELAMARRE a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 26
Votes Pour : 25
Votes Contre : 0
Abstentions : 1

OBJET : Autorisation d'emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie

Dans le cadre du remplacement de l'éclairage public en Led, et conformément au vote du BP 2025, le Maire de la commune de St Just en Chaussée est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole Brie Picardie un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 200 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20251107-64-2025-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Montant : 200 000 euros

Durée d'amortissement : 12 ans

Péodicité des échéances : mensuelle

Taux d'intérêt annuel fixe : 3.40 %

Taux indicatif à actualiser le jour du conseil

Amortissement : progressif du capital et intérêts dégressif

Mise à disposition des fonds : possible par tranche pendant la période de garantie soit 12 mois

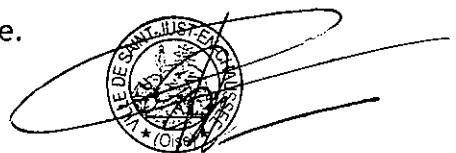
Remboursement anticipé : Indemnité de gestion : 2 mois d'intérêt au taux du prêt sur le montant remboursée – Indemnité financière : en cas de baisse de taux uniquement : semi-actuarielle

Frais de dossier : 0.10 % du montant du prêt soit 200,00 €

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Ainsi délibéré, pour copie conforme.



Béatrice DELAMARRE
Secrétaire de séance

Bernard DUBOUIL
Maire de St Just en Chaussée

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20251107-64-2025-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.